

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 avril 2013

Etaient présents :

MINIER Marcel, Maire
GUILLARD François, 1^{er} adjoint
MORICE Anne-Marie, 2^{ème} adjointe
GUILLARD Joël, 3^{ème} adjoint
TROUVE David, 4^{ème} adjoint
GARCON Jean-Paul
CARRISSANT Pierrick
BRIAND Claude
MOYNAT Isabelle
TROCHU Pierre

Etaient absents :

BESNARD Jacques (procuration à Mr BRIAND)
ROUYER David
TALLEC Christa (procuration à Mr MINIER)

Ordre du jour :

- ***Intervention commandant BONNIER pour le projet de restructuration du centre de secours de MUEL***
- ***Piano pour la salle polyvalente***
- ***Effacement des réseaux et éclairage public***
- ***Engagement des travaux à effectuer sur 2013***
- ***Divers***

- ***Intervention commandant BONNIER pour le projet de restructuration du centre de secours de MUEL***

Le commandant BONNIER fait part au conseil du fonctionnement et des résultats du centre de secours de MUEL. Le centre de MUEL répond sur 5 communes (MUEL, BLERUAIS, SAINT MAUGAN, SAINT MALON, SAINT ONEN) soit environ pour 2 291 habitants. 48 interventions ont été effectuées en 2012 (40 en 2011).

Le Syndicat départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) envisage de regrouper les centres de MUEL et GAEL pour une meilleure organisation et une meilleure assistance aux personnes.

- ***Piano pour la salle polyvalente***

Monsieur le Maire fait part au conseil de la nécessité de changer les plaques de feux de la salle polyvalente qui ne fonctionnent plus. Monsieur le Maire présente deux propositions :

- Comptoir de Bretagne : 4 183.67 €TTC
- Bonnet Thirode : 3 588.00 €TTC

Le conseil municipal retient la proposition de Thirode pour un montant de 3 588 €TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

- ***Effacement des réseaux et éclairage public***
 - **Eclairage public le Clos Fleuri**

Monsieur le Maire présente au conseil le tableau de financement du SDE 35 (Syndicat Départemental d'Énergie 35) pour l'éclairage public du lotissement le Clos Fleuri. Le montant de la participation de la commune est de 6 811.20 €.

Le Conseil Municipal accepte le tableau de financement du SDE pour un montant global de 6 811.20 € et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents se rapportant à ce dossier.

➤ Effacement des réseaux rue du Moulin de la Hautière

Monsieur le Maire présente au conseil le tableau de financement du SDE 35 (Syndicat Départemental d'Énergie 35) concernant l'effacement de réseau rue du Moulin de la Hautière. Le montant de la participation de la commune est de 26 450.80 €.

Le Conseil Municipal accepte le tableau de financement du SDE pour un montant global de 26 450.80 € (inscrit au budget 2013), s'engage à verser la participation au maître d'ouvrage à l'avancement des travaux et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents se rapportant à ce dossier.

- **Annulation titre sur budget SPANC**

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'un contrôle de bon fonctionnement a été facturé (60€) à Monsieur GOURDEL au lieu-dit « le Bignon » à MUEL. Or il s'avère qu'il n'y a pas d'assainissement autonome à cet endroit. Monsieur le Maire propose d'annuler le titre et de prendre une décision modificative au budget SPANC.

Le Conseil Municipal décide d'annuler le titre n°9 de l'exercice 2012 pour un montant de 60 € et approuve la décision modificative suivante :

Budget SPANC – Décision modificative n °1

Dépenses : Compte 673 : + 400 €

Dépenses : Compte 6113 : - 400€

- **Amortissement assainissement**

Monsieur le Maire indique que dans le budget assainissement régi par la norme M49 il est obligatoire de pratiquer l'amortissement pour les immobilisations. Monsieur le Maire propose de fixer une durée d'amortissement pour certains biens :

Le Conseil Municipal fixe la durée d'amortissement à 1 an pour les biens de faible valeur inférieur à 1 000 €.

- **Décision modificative n°1 – budget commune**

Monsieur le maire fait part au conseil que le budget commune n'est pas équilibré au niveau du chapitre 042 (dépenses de fonctionnement) et du chapitre 040 (recettes d'investissement). Une différence de 1 € est constatée alors que les chapitres 040 et 042 doivent s'équilibrer et être concordants. Monsieur le Maire propose d'effectuer une décision modificative au budget commune

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative suivante :

Budget commune – Décision modificative n °1

Dépenses de fonctionnement : chapitre 042 Compte 6811 : + 1 €

Dépenses de fonctionnement : chapitre 011 Compte 61522 : - 1 €

- **Décision modificative n°1 – budget assainissement**

Monsieur le Maire fait part au conseil que dans le budget assainissement 2013, un montant de 300 € a été voté sur le compte 022 (dépenses imprévues). Par contre ce montant dépasse le seuil réglementaire de 7.5 % des dépenses réelles de fonctionnement. Monsieur le Maire propose d'effectuer une décision modificative au budget assainissement

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative suivante :

Budget assainissement – Décision modificative n °1

Dépenses de fonctionnement : compte 022 : - 200 €

Dépenses de fonctionnement : chapitre 011 compte 615 : + 200 €

- **Chaudière et chauffe-eau aux vestiaires de foot**

Monsieur le Maire fait part au conseil du devis de l'entreprise GILLET concernant le changement de la chaudière et du chauffe-eau aux vestiaires de foot. Le montant du devis est de 11 200.54 €TTC.

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise GILLET pour un montant de 11 200.54 €TTC et autorise Monsieur le maire à signer le devis et tous les documents s'y rapportant.